

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

## Vie de la Société

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 57 (1916), p. 461-466

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1916\\_\\_57\\_\\_461\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1916__57__461_0)

© Société de statistique de Paris, 1916, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « *Journal de la société statistique de Paris* » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

*Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques*  
<http://www.numdam.org/>

# JOURNAL

DE LA

## SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

---

N° 12. — DÉCEMBRE 1916

---

### I

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1916

---

#### SOMMAIRE

---

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. MALZAC, PRÉSIDENT.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 1916.

NOMINATION DE MEMBRES TITULAIRES.

ÉLECTIONS.

COMMUNICATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION DE M. L. MARIN SUR LA « STATISTIQUE DES RESSOURCES FRANÇAISES A L'ÉTRANGER ».

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 1916

La séance est ouverte à 17<sup>h</sup> 40 sous la présidence de M. MALZAC, président, qui met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 18 octobre 1916, inséré dans le Journal de novembre.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### NOMINATION DE MEMBRES TITULAIRES

M. le Président met aux voix la candidature de MM. LOISEAU (Albert), chef du Bureau de la Statistique du trafic du réseau du Nord, présenté par MM. BARRIOL et F. SARTIAUX; HAUSER (Henri), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon, correspondant de l'Institut, présenté par MM. BARRIOL et CADOUX.

Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité et MM. LOISEAU et HAUSER sont nommés membres titulaires.

#### ÉLECTIONS

M. MALZAC, président, rappelle qu'aux termes de l'article 6 du Règlement intérieur, il doit communiquer à la Société la liste des candidats proposés

par le Conseil d'administration pour les élections auxquelles il doit être procédé dans la séance de décembre.

Il fait connaître que le Conseil a décidé de présenter à la Société :

Pour la *présidence* (1917) : M. R.-G. LÉVY, actuellement vice-président;

Comme *vice-président* (1917-1918-1919) : M. SIMIAND ;

Comme *membre du Conseil d'administration* (1917-1918-1919) : M. André LIESSE.

#### COMMUNICATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels il signale :

AUSTRALIE. — Statistiques vitales de la Confédération pour 1915.

FRANCE. — Statistique des chemins de fer français au 31 décembre 1912.

Intérêt local et tramways.

#### *Documents privés :*

INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE. LA HAYE. — Annuaire international de statistique. État de la population.

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES. — Conférences 1915-1916.

DESCOMBES (Paul). — Les territoires de l'Association centrale pour l'aménagement des montagnes en 1915.

Le repeuplement des montagnes en 1915.

La dépopulation des montagnes.

M. DELATOUR croit devoir appeler l'attention de ses collègues sur l'intérêt tout particulier que présentent certains chiffres fournis par l'*Annuaire International* de l'Institut International de Statistique : on y trouvera notamment des indications précieuses sur l'importance de la population mobilisable des Empires centraux, évaluée par ceux-ci mêmes.

M. le Secrétaire général fait connaître qu'un compte rendu de cette publication paraîtra d'ailleurs au Journal de la Société.

#### COMMUNICATION DE M. L. MARIN : « STATISTIQUE DES RESSOURCES FRANÇAISES A L'ÉTRANGER »

M. Louis MARIN expose que, dans ces dernières années, la diplomatie des grands pays civilisés a essayé d'organiser de plus en plus méthodiquement toutes les forces extérieures susceptibles d'aider à l'expansion de chacun d'eux. Au lieu de considérer comme ressource exclusive l'action des agents officiels, diplomatiques ou consulaires, elle a considéré ceux-ci comme n'étant que les cadres des nationaux dispersés dans tous les pays, les surveillants des capitaux exportés et des entreprises, les protecteurs des clients politiques, intellectuels ou commerciaux attachés à la Métropole. Nul doute que là ne soit, dans un avenir prochain, la transformation la plus profonde et la plus vraiment démocratique de la diplomatie; la guerre a montré ce que l'Allemagne avait tiré de ses sujets et de ses entreprises installés à l'étranger; elle a montré aussi que, sur ce point, la France avait tout à organiser.

Or, une tentative rationnelle d'utilisation des ressources dont une métropole dispose à l'étranger repose sur la connaissance précise et approfondie de ces ressources; à la base de cette connaissance, l'œuvre de la statistique est de première importance.

La statistique des colons et émigrants a été essayée jusqu'ici d'une façon très remarquable par l'Italie, d'une part, et par l'Allemagne, d'autre part; M. MARIN indique les méthodes employées par ces deux pays pour étudier l'état de leurs

colonies dans les pays étrangers, leur situation sociale, les œuvres nombreuses qu'ils ont fondées.

En France, avant 1915, le chiffre des Français établis à l'extérieur n'était connu que par les recensements officiels des États étrangers, sources très souvent défectueuses, parce que les recensements qu'on utilisait étaient trop anciens, ne donnaient pas de résultats exacts, n'étaient pas faits à des dates concordantes, confondaient touristes, voyageurs, passagers avec sédentaires, etc. La statistique des colons français, dressée par nos propres moyens, qui s'imposait, fut ordonnée en 1912 sur l'initiative de la Commission du budget, par le ministère du Travail; par le ministère des Affaires étrangères, des questionnaires furent envoyés aux agents de tous les postes diplomatiques et consulaires, demandant l'état des Français dressé par grandes catégories professionnelles, accompagné de questions relatives aux chambres de commerce, institutions de bienfaisance, établissements hospitaliers, institutions pour le placement ou pour le rapatriement, associations de prévoyance, établissements d'enseignement. Les réponses des agents furent dépouillées par le ministère du Travail et le résultat de l'enquête, résumé par M. MARCH, fut inséré au tome IV, fascicule 2, de janvier 1915, du *Bulletin de la Statistique générale de la France*.

M. MARIN commente ce travail important et explique dans quelles conditions une nouvelle enquête doit être faite; dans un but beaucoup plus complexe, tant pour connaître le nombre des Français à l'étranger que pour apprécier tous les éléments qui permettent d'utiliser leur valeur sociale ou professionnelle et d'aider à leur organisation.

La statistique des capitaux à l'étranger a été tentée dès le commencement du vingtième siècle; la première faite officiellement par la France a paru au *Journal officiel* du 25 septembre 1902, portant sur 30 milliards de capitaux. Cette évaluation, qui devait être faite tous les dix ans, devrait être refaite plus tôt et envisager d'une façon méthodique la propriété foncière française, les exploitations agricoles, les maisons de commerce, les crédits ouverts à des entreprises commerciales, industrielles ou agricoles, les navires sous pavillon français, faisant le service à escales, les capitaux engagés dans les entreprises de navigation, maritimes ou fluviales, leurs garanties, les conditions dans lesquelles ils ont été sollicités, les capitaux placés dans les travaux publics, avec l'indication du montant de leur évaluation, les capitaux placés dans les mines et carrières, les capitaux placés dans l'industrie, les banques françaises, les fonds d'État, etc.

Naturellement, la statistique des capitaux, comme celle des nationaux, ne doit pas consister seulement en chiffres et en tableaux, mais réunir toutes les données permettant d'apprécier la valeur politique et sociale autant qu'économique et financière des entreprises envisagées. M. MARIN fait l'exposé critique des statistiques de pareille nature qui ont été tentées à l'étranger et aussi de celles qu'ont, pour le domaine qui les intéresse, établi certaines grandes industries françaises.

Comme exemple de difficultés techniques que rencontrent ces statistiques, il cite la statistique des biens appartenant à l'État français à l'étranger, telle qu'elle existe au sommier des Domaines, et la compare à la statistique qu'a dressée la Commission des comptes définitifs de la Chambre.

M. MARIN expose enfin comment peut se dresser la statistique des clients politiques de la France et, notamment, de sa clientèle de protégés dans le Levant et en Extrême-Orient; à ce sujet, il compare les statistiques officielles avec celles fournies par les missions religieuses et les États étrangers.

Il résume les multiples tentatives, malheureusement faites sans une méthode précise, pour dénombrer les clients intellectuels de la France à l'étranger, notamment ceux qui constituent notre clientèle scolaire; même pour les établissements subventionnés ou les écoles ouvertes depuis longtemps et visitées

sans cesse, les chiffres des élèves ou des maîtres sont très contradictoires et les autres données à peu près nulles.

Pour les clients commerciaux, le parti qu'on a tiré des statistiques douanières est très insuffisant, la statistique des acheteurs ou des vendeurs ayant une portée très différente de la statistique des marchandises ou des valeurs.

Pour toutes ces études si variées, M. MARIN fait appel à la critique des membres de la Société et émet le vœu que les méthodes désormais employées soient aussi scientifiques et aussi précises que possible, avant que le résultat des enquêtes ne soit, s'il est nécessaire, vulgarisé près du public sous des formes plus pratiques.

M. CADOUX, après avoir félicité M. MARIN de sa communication, que tous les membres de la Société ont suivie avec beaucoup d'intérêt, croit cependant pouvoir formuler des doutes sur la possibilité d'établir avec toute la promptitude nécessaire les statistiques détaillées demandées par l'orateur. Certes, il est nécessaire que nous cherchions à connaître la répartition de nos nationaux à l'étranger, l'importance et la qualité de leur clientèle; il est indispensable que nous organisions la reprise de la vie économique et la lutte contre ceux de nos concurrents qui disposeront contre nous d'une plus grande réserve de population, d'une force productive et de ressources générales supérieures; mais n'est-ce pas une illusion de compter pour l'établissement en temps voulu de statistiques utilisables, sur le corps consulaire, quel que soit par ailleurs le mérite de ce dernier? Il semble plus indiqué de s'adresser aux chambres de commerce françaises à l'étranger, dans nos colonies et pays de protectorat et à nos comités consultatifs du commerce à l'étranger, aux grandes firmes de banque et de navigation et autres organismes analogues, qui fourniront des renseignements précieux sur le milieu dans lequel ils agissent, et les conditions éventuelles d'un recrutement de matériel humain et de capitaux.

Les renseignements obtenus par l'intermédiaire des chambres de commerce à l'étranger seraient utilement centralisés par leur « Union » qui constitue un organe d'information de premier ordre, qu'on vient précisément de réorganiser.

M. CADOUX signale notamment combien il est désirable qu'on puisse établir une liste méthodique des choses que notre industrie et notre commerce doivent créer et vendre pour se substituer à l'industrie et au commerce allemands, et il fait allusion en particulier à l'industrie des matières colorantes, résidus des goudrons, qui avait pris en Allemagne une si grande importance; la France, unie à l'Angleterre, pourrait assurément reprendre sa place légitime sur ce marché. Il indique également combien il serait utile d'avoir des renseignements sur les ressources des différents pays en matières premières propres à la reconstruction des villes et villages victimes de la guerre.

¶ M. Alfred NEYMARCK demande que, lorsque la communication si intéressante de M. MARIN aura été publiée dans le Journal de la Société, la discussion en soit reprise point par point, ce qu'il n'est pas possible de faire en ce moment vu l'heure avancée. Il se bornera cependant à présenter quelques courtes observations en répondant à l'un de ses desiderata. M. MARIN voudrait avoir les statistiques sur les capitaux français exportés et entreprises françaises établies à l'étranger. Il a entièrement raison, mais qu'il ne soit pas trop exigeant! Qu'il demande d'abord les mêmes statistiques pour la France, sur le mouvement international des capitaux, et, pour commencer, sur le nombre de sociétés par actions existant en France.

Malgré les vœux constamment renouvelés à chacune des sessions depuis 1897 par le Conseil supérieur de Statistique de France, sur la proposition de M. Alfred NEYMARCK, nous n'avons en France, aucune statistique de ce genre: personne ne pourrait répondre à ces questions si simples et cependant si importantes :

- 1<sup>o</sup> Combien existe-t-il en France de sociétés par actions?
- 2<sup>o</sup> Quel est le montant de leur capital versé? à verser?
- 3<sup>o</sup> Quel est le montant des dividendes distribués? etc.;

4<sup>o</sup> Quel est le mouvement des capitaux provenant du paiement des coupons d'intérêts, des titres remboursables, sur les titres français et étrangers se négociant en France ? etc.

Depuis plus de vingt ans, M. Alfred NEYMARCK n'a cessé de demander au Conseil supérieur de Statistique et dans la presse l'établissement de ces statistiques. Le cadre, la méthode à suivre pour les établir ont été indiqués au Conseil supérieur de Statistique de France, dans un rapport spécial datant de 1897 de M. Alfred NEYMARCK, mais ce sont les pays étrangers qui les ont établies. A chacune des sessions, les vœux ont été renouvelés et adoptés à l'unanimité, le Conseil supérieur a toujours exprimé un vœu conforme. Rien n'a été fait.

A la dernière session présidée par M. Léon BOURGEOIS, le Conseil supérieur avait désigné les membres d'une commission chargée d'établir cette statistique des sociétés par actions. Cette commission attend ! Il est vrai que, depuis, la guerre a éclaté et dure : on admettra bien cependant que tous ses membres et que tous les statisticiens ne sont pas mobilisés. Si le Conseil supérieur de Statistique ne peut se réunir, car il est bien souvent difficile de grouper des membres appartenant à toutes les administrations, ne pourrait-on faire appel au Comité permanent ? Mais M. Alfred NEYMARCK ne peut que constater malheureusement — puisqu'il fait partie du « Comité permanent » — que ce qui distingue la permanence de ce comité, c'est la permanence de la non-convocation de ses membres et de leur réunion.

En ce qui concerne les statistiques des valeurs mobilières, la méthode à suivre a été indiquée au Conseil supérieur de Statistique depuis 1897 : nous n'avons que des statistiques privées ; la Société de Statistique a publié depuis trente ans, sur ce sujet, de nombreux travaux ; de même le Congrès international des Valeurs mobilières de 1900 ; de même l'Institut International de Statistique qui, depuis 1891, à chacune de ses sessions, a publié des travaux sur ces questions capitales, mais aucune statistique officielle n'existe en France et n'a été faite par l'Administration. Aucun travail original ne se trouve dans le *Bulletin de Statistique et de Législation comparée* du ministère des Finances sur les valeurs mobilières, ni dans le volume de la *Statistique générale de la France*.

A l'heure actuelle, au moment où les questions de change sont si graves, on ne trouve aucun document, aucune statistique, quelle qu'elle soit, sur ces sujets, dans le *Bulletin de Statistique* du ministère des Finances, dans l'*Annuaire de la Statistique générale de la France*, etc... Le dernier *Annuaire de Statistique de la France*, avec le millésime 1914, ne contient rien : mais, dans le résumé rétrospectif, on trouve un tableau rétrospectif des plus incomplets sur le cours moyen annuel à Paris des principaux changes étrangers (moyenne des maxima et minima mensuels). C'est un travail communiqué par le Service d'Études économiques de la Banque de France, mais il y manque les statistiques des changes de l'Espagne, du Portugal, de la Grèce, de la Serbie, de la Roumanie, de la Turquie, et celles de tous les grands États comme le Brésil, la République Argentine, le Pérou, le Chili, etc...

Il faut reconnaître, dit M. Alfred NEYMARCK, que la statistique n'a vraiment pas de chance chaque fois que les pouvoirs publics s'occupent d'elle. En 1898, M. Georges COCHERY adressait au Président de la République un rapport, suivi d'un décret conforme, instituant une commission de législation, d'études financières, budgétaires, etc., au ministère des Finances. Jamais elle ne fut convoquée. En 1912, M. KLOTZ, ministre des Finances, nommait une commission de statistique près de son ministère. Elle se réunit plusieurs fois sous sa présidence et non sans utilité, mais depuis la guerre elle n'a pas été convoquée ! Et cependant, jamais nous n'aurons eu plus grand besoin de statistique : des statistiques financières, commerciales, industrielles, sans oublier les statistiques fiscales !

« Vous êtes venu en « quémandeur », nous avez-vous dit, dit M. Alfred NEYMARCK à M. MARIN. Excusez-moi à mon tour d'être un quémandeur près de

vous et d'exprimer le vœu que vous soyez à la Chambre le défenseur de la Statistique ! »

M. MARIN répond qu'il paraît en effet bien désirable que nous soyons renseignés sur la situation et les ressources de la France même, et il exprime le regret qu'il soit souvent fort difficile d'obtenir, même des administrations compétentes, des renseignements sûrs et à jour; il fournit quelques exemples de l'incertitude des enquêtes administratives.

M. PILLET appelle enfin l'attention de la Société sur les services que pourraient rendre, pour l'enquête envisagée, certains groupements corporatifs tels que le Syndicat général des Produits chimiques ou certains groupements d'exportation.

M. le Président remercie M. Marin de sa très intéressante communication et fixe comme suit l'ordre du jour de la séance de décembre :

*Élections au Conseil ;*

*Discussion relative à la communication de M. Marin.*

La séance est levée à 19<sup>h</sup> 15.

Le Secrétaire général,  
A. BARRIOL.

Le Président,  
MALZAC.